



Direction Générale du Commerce

Rabat le, 08 juillet 2022

Résultat de répartition du contingent d'exportation des déchets papiers au titre du troisième trimestre 2022

Il est porté à la connaissance des exportateurs de déchets papiers que la commission de répartition du contingent d'exportation des déchets papiers au titre du troisième trimestre 2022, a convenu de répartir ledit contingent sur les entreprises ayant déposé leur demande comme suit :

Déchets papiers DEPLEX :

Sociétés	Quota accordé en tonnes
SOREPAC	400
MACAPRA	400
REDEPA	1200
RECUPAP	600
MAROC RECYCLAGE	400
TOTAL	3000

NB : Les entreprises concernées doivent exporter leurs quotes-parts au plus tard le 30 septembre 2022.

